

Rapport d'activités

Conseil d'héraldique et de vexillologie

Exercice 2014

•• I. Nombre de dossiers examinés en 2014 et avis de la Ministre :

Armoiries de personnes physiques - nouveaux dossiers : 9	
1	E. Van Cleempoel (décédé depuis)
2	F. Leman
3	C. Frerot
4	M. Amory (décédé depuis)
5	Malliar/Maillard
6	J.-F. Bernard
7	M. Peters
8	P. De Henau
9	Fondation Robertienne
Armoiries de personnes physiques - suivi de dossiers : 11	
1	C. Janssens
2	D. Colling
3	C. De Clercq
4	J.-L. Vandenbrouck
5	B. Despret
6	B. de Launois (ancien dossier repris)
7	P. Delhaise (ancien dossier repris)
8	P. Herman (ancien dossier repris)
9	J.-P. Dejardin (ancien dossier repris)
10	Y. Marique
11	C. Schramme (ancien dossier déjà approuvé mais à finaliser)
Nombre de dossiers approuvés : 10	
Armoiries, sceau et drapeau de communes : 7	
1	Rebecq
2	Hamois
3	Jalhay
4	Saint-Léger
5	Daverdisse
6	Tellin
5	Sainte-Ode
Nombre de dossiers approuvés : 4 - Sans retour des communes : 3	

Madame la Ministre a suivi l'ensemble des avis rendus par le Conseil. Elle a autorisé l'enregistrement d'armoiries de personne physique dans 10 cas, des sceau et drapeau de commune dans 1 cas et des sceau, drapeau et armoiries de commune dans 3 autres cas.

●● II. Présence des membres lors des réunions

Dates	24/01/2014 - Séance de travail	07/03/2014 - Séance de travail	30/04/2014 - Bilan public des instances d'avis	16/05/2014 - Séance de travail	05/09/2014 - Séance de travail	17/10/2014 - Séance de travail	21/11/2014 - Séance de travail	19/12/2014 - Séance de travail
Membres								
F.-X. GEUBEL	x	x	x	x	x	x	x	x
A. DERBAIX	x	x	x	x	x	x	x	x
A. DUPONT	x	x	x	x	x	x	x	x
J.-M. DUVOSQUEL	x	x	x	x	x	Exc.	x	x
Colienne LEJEUNE de SCHIERVEL	Exc.	Exc.	x	Exc.	Exc.	Abs.	x	Exc.
M. LUPANT	x	x	x	x	x	x	x	x
B. MAUS de ROLLEY	x	x	Exc.	x	x	x	x	Exc.
Jean NYST	x	x	x	x	x	x	x	x
M. C. PAUWELS	x	x	x	Exc.	x	x	x	x
Jean-Paul SPRINGAEL	x	x	x	x	Exc.	Exc.	Exc.	Exc.
Administration								
Nathalie Demaret	x	x	x	x	x	x	x	x
Nathalie Nyst	x	x	x	Exc.	x	Exc.	Exc.	x

●● III. Grille d'analyse

Le Conseil d'héraldique et de vexillologie s'assure que les demandes des requérants et des communes respectent les règles coutumières et traditionnelles de l'art héraldique et vexillologique. Ces règles sont nombreuses et concernent tant l'alternance des émaux (couleurs) que le positionnement des éléments (meubles, partitions, pièces, etc.) au sein des écus. Il s'assure également que les ornements extérieurs correspondent à ceux autorisés par les décrets. Un aperçu de ces règles peut, notamment, être trouvé dans le *Traité d'héraldique* de Michel Pastoureau, réédité à plusieurs reprises.

●● IV. Autres travaux

En sus de l'analyse et du suivi des dossiers repris ci-dessus, le Conseil a également travaillé à divers projets (dont certains se poursuivront en 2015) et répondu à certaines demandes :

- Avis sur le nouveau drapeau de la Région Bruxelles-Capitale ;
- Modification du ROI ;
- Etablissement de la jurisprudence du Conseil ;
- Début du travail relatif à l'établissement d'un Vade-Mecum à l'usage des requérants ;
- Travail sur la question des armoiries féminines ;
- Etablissement d'un nouveau canevas pour les diplômes d'armoiries ;
- Réponse aux demandes de renseignements de L. Verheggen, P.-F. Dehavay ;
- Réalisation de dessins au profit des requérants et conseils aux personnes physiques et aux communes.
